

Inspection pédagogique régionale EPS**Textes de référence :****Pour les voies générales et technologiques :**

- Enseignement commun, d'exploration et facultatif. Programme d'enseignement d'EPS. Arrêté du 8.04.2010 paru au BO spécial N°4 du 29 avril 2010.

- Programme d'enseignement de complément d'EPS. Arrêté du 1.06.2011 paru au BO N°28 du 14 juillet 2011.

- Modalités d'organisation du CCF et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'EPS. Arrêté du 21.12.2011 paru au BO N°7 du 16 février 2012.

- Evaluation de l'EPS au BACGT. Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. Circulaire n° 2012-093 parue au BO spécial N°5 - du 19 juillet 2012.

- Circulaire n°2013-131 du 28 août 2013 : modification circ.2012-093.

- Evaluation de l'EPS, modification. Circulaire n° 2015-066 du 16.4.2015 parue au BO N°17 du 23 avril 2015.

ETABLISSEMENT**NOM**.....LYCEE VICTOR HUGO CAEN**Localité**.....

CAEN.....

RNE.....0442059M**Tél.**.....02 31 47 45 50.....14~~0~~ 500 610**DOSSIER :****« PROTOCOLE D'EVALUATION »****session 2017****du CONTRÔLE EN COURS DE
FORMATION.**
**EPREUVES d'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE**
EFFECTIFS DES ELEVES PREPARANT LES EXAMENS

		FILLES	GARCONS	TOTAL	INAPTES TOTAUX <i>état en septembre</i>	ELEVES HANDICAPES
Voie générale et technologique	BAC TECHNO					
	BAC GENERAL	145	117	262	3	

Nombre d'enseignants en EPS :

4

Nom du professeur coordonnateur : BERTRAND MIXTE

Téléphone : 06 33 94 29 60

**APRES VALIDATION DU PROTOCOLE D'EVALUATION PAR LA CAHN, IL SERA PRESENTE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION LE : 21 novembre 2016**

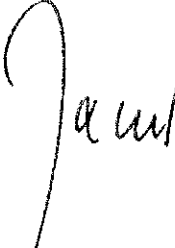

Arrêté du 21.12.2011, article 10.

Le 26/09 2016
Signature du Chef d'établissement

Document à adresser au

**Rectorat de Caen
DEC5
168 rue Caponière BP 6184
14061 CAEN Cedex**

Pour le : mercredi 7 septembre 2016

- ✓ Page 1 renseignée : effectifs de l'établissement, date du CA et signature du chef d'établissement.
- ✓ Page 3 renseignée : Modalités d'information et de communication. Modalités d'organisation dans l'établissement de l'enseignement obligatoire adapté. Liste des inaptes totaux et commentaires généraux du coordonnateur.
- ✓ Page 5 : renseignée (photocopier en nombre si nécessaire) * : Organisation des groupes des classes de terminales
- ✓ Page 7 : organisation de l'évaluation de l'épreuve facultative.
- Page 8 : organisation de l'évaluation de l'épreuve de complément.

LA CONTRÔLE ADAPTE

S'adresse aux publics à besoins éducatifs particuliers : les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle et les sportifs de haut niveau

La loi du 11 février 2005 sur le handicap, permet difficilement de justifier l'inaptitude totale. Il est donc nécessaire d'élaborer un protocole précis de gestion des inaptes et des absents. L'augmentation du nombre d'épreuves adaptées doit permettre la réduction du nombre de dispensés aux examens. Toutes les équipes sont invitées à élaborer des épreuves adaptées dans les APSA programmées. Le suivi des certificats médicaux, l'information et la prise en compte des élèves qui en sont porteurs doit s'effectuer dès le début du mois de septembre. Le professeur d'EPS doit en effet tout faire pour proposer aux élèves une éducation physique adaptée.

Réponses hiérarchisées pour les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente ou temporaires
Enseignement commun en CCF

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve.

1- Candidat en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente.

Le handicap ou l'aptitude partielle est attesté en début d'année scolaire par l'autorité médicale scolaire

° Solution 1 : L'établissement propose à l'élève concerné un ensemble certificatif de 3 épreuves. Deux au maximum peuvent être adaptées. L'ensemble certificatif doit relever au moins de 2 CP.

° Solution 2 : L'établissement propose à l'élève concerné un ensemble certificatif de 2 épreuves adaptées, relevant autant que possible de 2 CP distinctes.

° Solution 3 : En cas de sévérité majeure du handicap, l'établissement propose une seule épreuve adaptée. Celle-ci sera appropriée au cas particulier.

Ces épreuves sont jointes au protocole et doivent être validées par la commission académique.

Elles sont de préférence issues des listes d'épreuves nationale et académique.

En cas d'incompatibilité : création d'une nouvelle épreuve, dans le respect des exigences de l'examen.

2- Les inaptitudes temporaires en cours d'année

Lorsqu'une inaptitude momentanée, partielle ou totale est prononcée par l'autorité médicale (blessure ou maladie), l'enseignant du groupe classe apprécie la situation.

° Solution 1 : renvoyer l'élève à l'épreuve d'évaluation différée.

° Solution 2 : Permettre une certification sur deux épreuves, si le candidat ne peut se présenter à la troisième épreuve de l'ensemble certificatif.

° Solution 3 : Permettre une certification sur une seule épreuve, si le candidat ne peut présenter deux autres épreuves de l'ensemble certificatif.

° Solution 4 : ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé de l'épreuve d'EPS »

3- Les épreuves d'évaluation différée

Elles sont prévues et organisées pour tous les types d'enseignement évalués en CCF (commun, facultatif, de complément)

- en cas de blessures ou problèmes de santé attestés par l'autorité médicale scolaire.
- en cas de force majeure, pour des candidats assidus, après accord du chef d'établissement.

Toute absence injustifiée entraîne la note zéro à l'épreuve correspondante.

4- Candidats en situation de handicap, non dispensés de l'épreuve obligatoire de l'enseignement commun :

Ils peuvent bénéficier d'une épreuve adaptée académique dans la cadre de l'option facultative ponctuelle.

Dans ce cas, lors de l'inscription de l'élève à l'option facultative, l'établissement fera parvenir à la DEC le certificat médical précisant le type de handicap et les adaptations envisagées.

Il vous revient d'informer le candidat que le niveau d'exigence est de niveau 5.

Contrôle adapté pour les sportifs de haut niveau

En enseignement commun :

En cas de difficulté à se présenter aux 3 épreuves, ensemble certificatif de 2 épreuves relevant de 2 CP.

Possibilité d'adapter les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves.

MODALITES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR LE CCF: Ensemble d'activités choisies, dates des épreuves, des rattrapages.

Aux élèves :

Aux familles :

Document distribué à chaque élève :AFFICHAGE ET PRESENTATION

Document spécifique distribué aux familles :

Présentation sur le site de l'établissement :OUI

Autre modalité :site internet du lycée

Autre modalité :

Handicaps et aptitudes partielles permanentes. Préciser les modalités dans ce cadre

Rappel de la modalité.	Aptitudes partielles permanentes	Nombre d'élèves	Handicapés	Nombre d'élèves.
CCF. épreuves adaptées d'établissement (1)	Epreuves : MARCHÉ ET MUSCULATION		Epreuves :	
Examen ponctuel Terminal. 1 épreuve académique adaptée (2)				

ATTENTION : (1) dans ce cas, joindre la copie du certificat médical, les épreuves retenues et les référentiels d'évaluation adaptés

(2) Ce cas extrêmement rare concerne par exemple un élève qui n'aurait pu suivre l'enseignement de l'EPS pendant une grande partie de l'année et pour lequel aucune activité d'établissement ne serait possible. Joindre le certificat médical et indiquer le type d'activité qui peut être proposé.

Inaptes totaux : joindre la liste.

Nous vous rappelons toutefois qu'un dialogue avec l'élève et la famille est nécessaire pour présenter les possibilités d'adaptation des épreuves.

Le 19 septembre 2016 :

NOMS
ANONYMES

Commentaires du coordonnateur :

	BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
	EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COMMUN en CCF
Nombre d'épreuves et de compétences propres	3 épreuves : 3 APSA relevant de 3 compétences propres différentes
Choix des épreuves	2 ou 3 dans la liste nationale (liste des épreuves. Annexe 1. circulaire du 8.06.2012) 0 ou 1 dans la liste académique (liste des épreuves arrêtée par le Recteur)
Evaluation et notation	Co-évaluation obligatoire Chaque épreuve est notée sur 20 Note finale : moyenne de 3 notes Notation individuelle
Harmonisation	Note arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique
Référentiel de compétences	Niveau 4 (annexe 2. circulaire du 8.06.2012)
Epreuve de rattrapage	1- pour des blessures ou problèmes de santé attestés par l'autorité médicale scolaire. 2- pour des candidats assidus, absents à l'évaluation en cas de force majeure, après accord du chef d'établissement. Toute absence non justifiée entraîne la note zéro pour l'épreuve correspondante.
Durée d'enseignement minimale pour une évaluation aux examens	Au moins 10 heures de pratique effective par cycle d'apprentissage. Seconde : niveau 3. Première : niveau 3 ou 4. Terminale : niveau 4 exigible.

<p>Pour un handicap physique ou une aptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale permettant une activité adaptée ou inaptitude temporaire</p>	<p>- En début d'année scolaire : en CCF, trois possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 épreuves dont 2 au maximum peuvent être adaptées et relever de 2CP différentes. • 2 épreuves adaptées, relevant autant que possible de 2 CP distinctes. • 1 seule épreuve adaptée en cas de sévérité majeure du handicap. <p>Si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement, une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal sera proposée.</p> <p>Les propositions d'adaptation sont soumises à l'approbation du Recteur.</p> <p>- Inaptitude temporaire en cours d'année : en CCF, trois possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation différée • Certification sur 2 épreuves et moyenne des 2 notes si le candidat ne peut présenter la 3^{ème} épreuve de son ensemble certificatif. • Certification sur une seule épreuve si le candidat ne peut présenter 2 autres épreuves de son ensemble certificatif. • Ne pas proposer de note.
<p>Pour un handicap physique attesté par l'autorité médicale ne permettant pas une activité adaptée</p>	<p>(au sens de la circulaire n°94-134 du 30 mars 1994)</p> <p>Dispense d'épreuve et neutralisation du coefficient</p>
<p>Sportifs de haut niveau</p>	<p>En cas de difficulté à se présenter aux 3 épreuves, ensemble certificatif de 2 épreuves relevant de 2 CP.</p> <p>Possibilité d'adapter les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves.</p>
<p>Haut niveau du sport scolaire</p>	<p>Evaluation des candidats dans les conditions normales du CCF.</p>

COMPÉTENCES ATTENDUES DU NIVEAU 1

Se préparer pour effectuer une série de marches athlétiques chronométrées afin de réaliser le meilleur temps sur la distance totale de l'épreuve, en recherchant parallèlement à respecter un projet.

COMPÉTENCES ATTENDUES DU NIVEAU 2

Ce niveau atteste d'une bonne utilisation des ressources énergétiques, de la capacité à gérer correctement des temps de récupération et à se rapprocher efficacement de son projet.

L'élève soucieux de son intégrité physique veille à marcher réglementairement en conservant toujours un appui au sol et en alignant ses pas dans l'axe de déplacement.

Il adopte une respiration rythmée pendant l'épreuve et récupération active entre les séries.

PRINCIPES D'ELABORATION DE L'ÉPREUVE

En marche athlétique de demi-fond, l'élève réalise 3 parcours de 500 m (récupération, 15 minutes maximum entre chaque course), chronométrés par un enseignant à la seconde. L'élève marche sans montre ni chronomètre mais un temps de passage lui est communiqué au 250 m.

Après l'échauffement et avant la première marche, le candidat indique sur une fiche le temps visé sur le premier 500m.

Après la première marche, l'élève indique sur une fiche le temps visé sur le deuxième 500 m.

Le temps cumulé (somme des 3 temps réalisés) compte pour 50 % de la note.

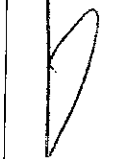


L'écart au projet (somme des 3 écarts temps visés / temps réalisés) compte pour 30%.

10% sont attribués au projet-prévention santé (ce dernier est centré sur le contrôle respiratoire).

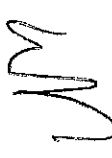
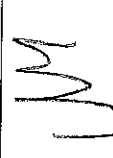

L'échauffement et la récupération comptent pour 10%.

La notation se fera en fonction des consignes des enseignants.

POINTS	Eléments à évaluer	Niveau 1 non atteint			Niveau 1 acquis			Niveau 2 acquis		
		Note/10	Temps filles	Temps Garçons	Note/10	Temps filles	Temps Garçons	Note/10	Temps filles	Temps Garçons
10/20	Temps cumulé des 3 marches de 500m (barèmes différenciés garçons/filles)	4	- de 21mn15	- de 17mn	7	- de 16mn30	- de 14mn	10	- de 13mn	- de 11mn15
		3	- de 22mn30	- de 18mn	6	- de 18mn	- de 15mn	9	- de 14mn	- de 12mn
		2	- de 24mn	- de 19mn	5	- de 20mn	- de 16mn	8	- de 15mn	- de 13mn
		1	- de 26mn	- de 20mn						
		Note/6	Ecart en secondes	Ecart en secondes	Note/6	Ecart en secondes	Ecart en secondes	Note/6	Ecart en secondes	Ecart en secondes
6/20	Ecart projet (barème mixte)	3	40"	4.5	25"	6	10"			
		2.5	45"	4	30"	5.5	15"			
		2	50"	3.5	35"	5	20"			
		1	55"							
2/20	Echauffement et récupération	Debout, statique			Marche discontinue			Marche de récupération + élèvements		
		De 0 à 0.5 pt			De 0.75 à 1.25 pts			De 1.5 à 2 pts		
2/20	Prévention santé : maîtrise de la respiration rythme de la marche	Respiration et rythme de marche non contrôlés			Respiration et rythme de marche contrôlés			Respiration rythmée optimisant le rythme de marche		
		De 0 à 0.5 pt			De 0.75 à 1.25 pts			De 1.5 à 2 pts		

Professeur responsable du groupe	Compétence propre	Ensemble d'activités	Nombre de séances			Temps effectif (hors déplacements et mise en tenue)	Temps total du cycle	Semaine de rattrapage	2 ^{ème} examinateur	Signature du professeur responsable du groupe
			2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term					
HENRY A	CP1	RELAIS		7	8	1h 30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1h30	33H		M LESSART	
	CP4	BASKET		7	8	1h30	22H30		M MIXTE	
HENRY A	CP1	NATATION		7	8	55 MIN	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1h30	33H		M LESSART	
	CP4	BASKET		7	8	1h30	22H30		M MIXTE	
HENRY A	CP1	RELAIS		7	8	1h 30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1h30	33H		M LESSART	
	CP3	ACROSPORT	7	7	8	1h30	33		M MIXTE	
HENRY A	CP1	NATATION		7	8	55 MIN	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1h30	33H		M LESSART	
	CP3	ACROSPORT	7	7	8	1h30	33		M MIXTE	
LESSART E	CP4	BASKET		7	8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
LESSART E	CP1	NATATION		7	8	55 MIN	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
LESSART E	CP4	BASKET		7	8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP1	NATATION		7	8	55 MIN	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	

Professeur responsable du groupe	Compétence propre	Ensemble d'activités	Nombre de séances			Temps effectif (hors déplacements et mise en tenue)	Temps total du cycle	Semaine de rattrapage	2 ^{ème} examinateur	Signature du professeur responsable du groupe
			2nde	1ère	Term					
LESSART E	CP4	BASKET		7	8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP1	NATATION		7	8	55 MIN	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
LESSART E	CP4	BADMINTON	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
LESSART E	CP1	NATATION		7	8	55 MIN	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
LESSART E	CP4	BADMINTON	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP1	NATATION		7	8	55 MIN	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
LESSART E	CP4	BADMINTON	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP1	NATATION		7	8	7	8	55 MIN	SAVAROC H	
SAVAROC H	CP4	HANDBALL		7	8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP1	DEMI FOND		7	8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M HENRY	
SAVAROC H	CP4	HANDBALL		7	8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP2	ESCALADE	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M MIXTE	
	CP1	NATATION		7	8	7	8	55 MIN	SAVAROC H	

Professeur responsable du groupe	Compétence propre	Ensemble d'activités	Nombre de séances			Temps effectif (hors déplacements et mise en tenue)	Temps total du cycle	Semaine de rattrapage	2 ^{ème} examinateur	Signature du professeur responsable du groupe
			2nde	1ère	Term					
MIXTE B	CP4	BADMINTON	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP3	ACROSPORT	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
MIXTE B	CP1	NATATION		7	8	55	15H	55 MIN	SAVAROC H	
	CP3	ACROSPORT	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
MIXTE B	CP4	BADMINTON	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP1	NATATION		7	8	55	15H	15 AU 20 MAI	SAVAROC H	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
MIXTE B	CP4	BADMINTON	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP3	ACROSPORT	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP1	NATATION		8	7	55	15H	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
MIXTE B	CP1	DEMI FOND		7	8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	SAVAROC H	
	CP3	ACROSPORT	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
MIXTE B	CP1	NATATION		7	8	55	15H	15 AU 20 MAI	SAVAROC H	
	CP3	ACROSPORT	7		8	1H30	22H30	15 AU 20 MAI	M SAVAROC	
	CP5	MUSCULATION	7	7	8	1H30	33H	15 AU 20 MAI	M HENRY	
										

LYCEE : Victor HUGO

14 X 50 o 61 o

Organisation et évaluation
EPREUVE FACULTATIVE en C.C.F.

Les 2 APSA doivent relever de 2 CP. L'une des 2 APSA peut appartenir à l'ensemble certifié de l'enseignement commun.
Ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative : - les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS.
- les candidats à l'épreuve de complément d'EPS.

Nom des enseignants	Composition du groupe d'élèves.	2 APSA	Compétences propres	Semaine du rattrapage, Du 15 au 20 Mai 2016	APSA de l'ensemble certifié de l'enseignement commun
Responsable du groupe : LÉSSARTE	F: 04 G: 09 Total 13	Athlétisme	C.P.1		APSA1 : Badminton APSA2 : Escalade APSA3 : Musculation APSA1 : Musculation APSA2 : Aéro APSA3 : 3 x 500
2 nd examinateur : MIXTE B		Musculation	C.P.5		APSA1 : 3 x 500 APSA2 : Musculation APSA3 : Badminton
Responsable du groupe : LÉSSARTE	F: 04 G: 09 Total 13	Athlétisme	C.P.1		APSA1 : Musculation APSA2 : Aéroport APSA3 : Relais
2 nd examinateur : MIXTE B		Musculation	C.P.5		APSA1 : 3 x 500 m APSA2 : Badminton APSA3 : Musculation APSA1 : APSA2 : APSA3 :

Reproduire la fiche autant que nécessaire.

Observations éventuelles